

Nos premières sociétés de tir

Autor(en): **Chavannes, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **19 (1881)**

Heft 23

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-186449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vert sombre des grands arbres de son parc. A cet aspect enchanteur, fatigue, chaleur tout disparaît, et il ne nous reste plus que l'impression d'un immense appétit que nous allons pouvoir satisfaire.

Le vermouth pris sur la véranda aux sons d'une excellente musique de la ville de Z... en excursion comme nous, ne fait qu'augmenter ces bonnes dispositions ; aussi quand on nous annonce que la table est servie, passons-nous à la salle à manger avec enthousiasme.

Très-belle, cette salle à manger avec ses grandes fenêtres ouvrant sur le jardin, haute, bien aérée, une de ces salles où l'on doit pouvoir manger des heures sans s'en apercevoir. A la grande table en fer à cheval, sont déjà assis les pensionnaires de la maison, beaucoup de dames, anglaises pour la plupart, quelques messieurs âgés. Chose curieuse, ces dames dînent en chapeaux, quelques unes ont leurs livres d'église à côté d'elles. C'est peut-être l'usage à la montagne. Le dîner commença, nous nous préparons à y faire honneur ; nouvel étonnement. Pas de potage. Mode anglaise peut-être ? Enfin, nous nous rattrapperons sur la suite.

1^{er} service. Petits pâtés à la viande. Nous usons plus que modérément de ce plat vulgaire et nourrissant.

2^{me} service. Côtelettes et petits pois, ou pour mieux dire, petites côtelettes et pois. Nous continuons à nous ménager pour les choses plus fines. Un des nôtres reprend cependant des côtelettes en souriant d'un air narquois. Nous lui demandons des explications sur cet acte de lèse-gastronomie ; il refuse d'en donner.

3^{me} service. Fraises de bois,..... à cet aspect, nous nous regardons consternés ; nous avons faim, horriblement faim et déjà le dessert !... Quelqu'un de nous hasarde que dans les grands dîners le dessert se sert quelques fois au milieu ; nous n'avons pas confiance et avons raison, car cette dernière espérance nous est enlevée par la sortie des dames en chapeaux, qui, leur livre d'église sous le bras, se rendent au service de l'après midi.

Affamés, furieux, nous demandons l'addition qu'un sommelier se hâte de nous apporter d'un air aimable.

4 Lunchs fr. 10.
2 Bouteilles Maçon 4.
fr. 14.

Nous n'avons rien à dire sur le prix, ce n'est pas cher, mais nous demandons très sèchement des explications sur le mot « lunch » que nous ne comprenons pas davantage que le bizarre menu que l'on vient de nous servir. On nous répond que « lunch » signifie *second déjeuner*, que le dîner dont on nous donne le menu à faire venir l'eau à la bouche, a lieu à six heures, sur la demande des pensionnaires de l'établissement.

N'ayant rien à répondre nous nous regardons navrés ; puis, furieux, nous reprenons le chemin de

le plaine, et arrivons juste à temps à la station, pour pouvoir, avant le départ du train, nous faire servir des sandwiches confectionnés avec un beurre douteux et qui cependant nous semblent le dernier mot de la cuisine moderne.

Une fois dans le train, celui qui a repris des côtelettes, a le courage de nous dire qu'ayant entendu parler de « lunch » dans les corridors de l'hôtel, et voyant les Anglaises garder leurs chapeaux, il s'était douté de quelque chose.

Cet avis tardif, est accueilli avec le plus profond mépris, ce qui, du reste, n'a pas l'air de le toucher beaucoup.

Moralité à tirer de tout ceci : Dans ce temps d'anglomanie à outrance, se munir d'un dictionnaire français-anglais pour faire ses courses de montagne, et ne pas confondre lunch avec . . . indigestion.

BLACK.

Nos premières sociétés de tir.

De tout temps l'adresse aux armes de tir a été en honneur dans notre pays, et dans la plupart des villes il s'était formé des sociétés qui avaient pour but de s'exercer au tir. Pour ce qui concerne Lausanne, par exemple, la plus ancienne mention connue d'une société de tir dans cette ville est de l'an 1378 année où le conseil accorda au prieur de la confrérie des arbalétriers 2 setiers de vin qui coûtèrent 10 sols. Cette confrérie ou société paraît s'être fondée alors. Il y avait aussi des sociétés d'archers et plus tard, quand les armes à feu furent répandues, des sociétés de coulevriniers.

En 1384, le conseil de Lausanne accorda à la même confrérie 2 francs, valant 32 sols.

En 1406, les arbalétriers de Lausanne se rendent à un tir de Fribourg ; le conseil leur donne 40 sols.

En 1431, lors de leur tir annuel pour le prix, on donne aux archers deux tonneaux de vin coûtant 11 sols. Ce tir avait lieu un dimanche dans le courant de l'été.

C'est en 1466 qu'on trouve la première mention d'une société de coulevriniers. Le conseil dépensa 12 florins pour lui faire des chaussures aux coulevriniers de la ville.

En 1471, le conseil accorda aux coulevriniers un pré à Vidy, pour leur pension. Sur le produit de ce pré, ils devaient se fournir de chaussures rouges et blanches.

Le nombre des archers et arbalétriers alla diminuant, tandis que les coulevriniers prirent de plus en plus d'importance.

(E. Chavannes. — *Manuels du conseil de Lausanne.*)

Un de nos abonnés faisant l'inventaire d'un mobilier a trouvé ce curieux manuscrit qui montre combien les croyances superstitieuses sont encore enracinées dans nos campagnes :